

NOTE DE PRESENTATION

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2018

(Conseil municipal du 13 février 2018)

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2018

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une quasi-stabilité des concours financiers aux collectivités (48,2 Mds €).

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre du redressement des comptes publics. L'enveloppe DGF est prévue à 27 Mds €.

Le soutien à l'investissement :

Le FSI devient DSIL (*Dotation de soutien à l'investissement local*) et son existence est pérennisée. Son montant s'élève à 665 millions d'€ pour 2018 (*en baisse de 151 millions d'€*).

La DETR s'élèvera à 996 millions d'€ (*1 milliard d'€ en 2017*).

La péréquation horizontale : le Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC en 2018 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2017. Notre commune est contributeur à ce fonds.

La fiscalité :

✓ La taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1er janvier de l'année que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH. Pour ce faire, la loi de finances instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

✓ Revalorisation des bases :

La revalorisation des bases locatives cadastrales 2018 est fixée à 1,2 % correspondant à l'inflation entre novembre 2016 et novembre 2017.

Dispositions relatives à la fonction publique :

- ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre national de la fonction publique territoriale est maintenu à 0,9 %.
- ✓ Jusqu'en 2017, afin de participer au financement de l'assurance chômage, les agents du secteur public et parapublic étaient soumis à une contribution exceptionnelle de solidarité, au même titre que les personnels du secteur privé qui cotisent à l'assurance chômage. Une contribution de 1% était prélevée sur les rémunérations des agents publics. Le Gouvernement ayant décidé de réduire les cotisations d'assurance chômage en leur substituant une hausse de la CSG, cette contribution exceptionnelle de solidarité est par conséquent supprimée au 1^{er} janvier 2018.
- ✓ Le jour de carence avait été introduit sur la période 2012 à 2014, notamment pour rapprocher la situation des personnels du secteur public à celle du secteur privé pour lequel 3 jours de carence sont institués. Cette disposition avait été retirée en 2014. La loi de finances réintroduit ce jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018.

FCTVA :

Comme en 2017, en plus des dépenses d'investissement, le FCTVA 2018 sera perçu pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

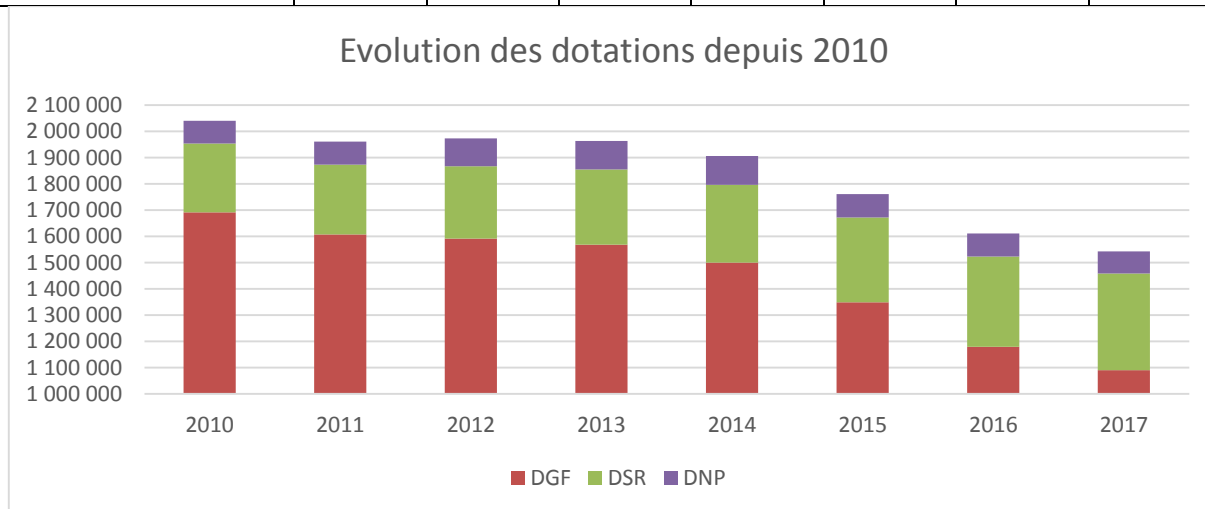
II – LE CONTEXTE LOCAL

SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Notre commune a encore en 2017 été affectée par la baisse des dotations de l'Etat notamment celle de la DGF.

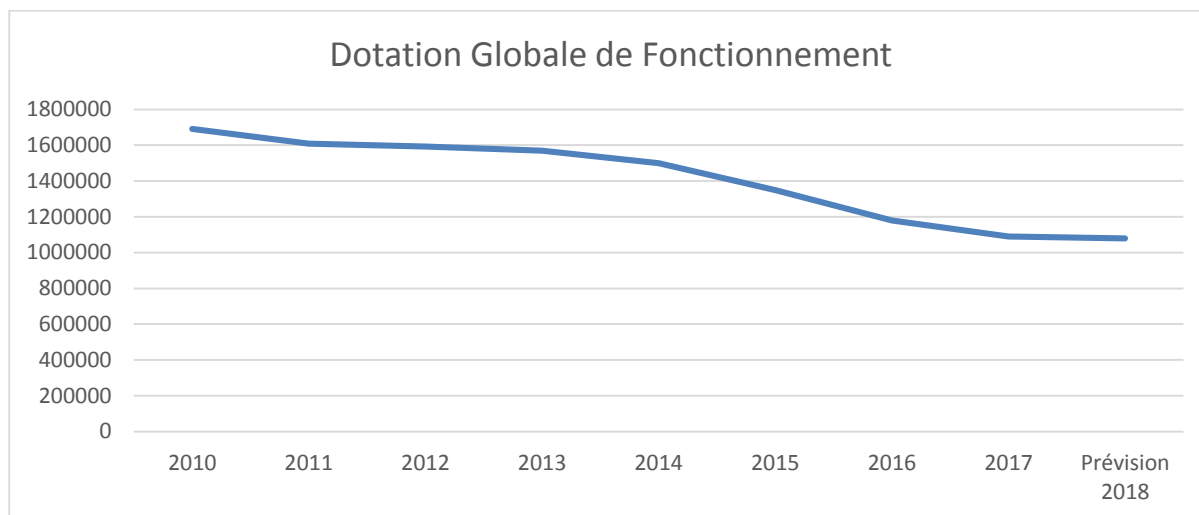
Historique des dotations de l'Etat depuis 2010

Compte	Libellé	Titré 2010	Titré 2011	Titré 2012	Titré 2013	Titré 2014	Titré 2015	Titré 2016	Titré 2017
7411	DGF dotation forfaitaire	1 691 062,00	1 608 234,00	1 592 338,00	1 568 709,00	1 500 389,00	1 349 648,00	1 179 743,00	1 090 609,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	262 688,00	265 930,00	275 397,00	287 058,00	296 755,00	322 502,00	344 151,00	369 061,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	85 852,00	87 854,00	105 772,00	108 095,00	109 963,00	89 127,00	87 412,00	83 855,00
	Total	2 039 575,00	1 962 018,00	1 973 507,00	1 963 862,00	1 907 107,00	1 761 277,00	1 611 306,00	1 543 525
	<i>Variation / année précédente</i>		-3,81%	0,58%	-0,49%	-2,89%	-7,65%	-8,51%	-4,21%
	<i>Variation depuis 2010</i>		-3,81%	-3,24%	-3,72%	-6,50%	-13,65%	-21,00%	-24,32%



Historique Dotation Globale de Fonctionnement (*part forfaitaire*) depuis 2010 et prévision 2018

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
En €	1 691 062	1 608 234	1 592 338	1 568 709	1 500 389	1 349 648	1 179 743	1 090 609	1 080 000
Variation / année précédente		- 4,90 %	-0,99%	-1,49%	-4,36%	-10,05%	-12,59%	-7,55%	-0,97%
Variation depuis 2010		-4,90%	-5,84%	-7,24%	-11,28%	-20,19%	-30,24%	-35,51%	-36,13%



Pour 2018, la loi de finances prévoit une stabilité de la DGF. Toutefois, la répartition de cette dotation prenant en compte le critère population nous pouvons penser que le montant de notre dotation sera inférieur à celui de 2017.

Au 1^{er} janvier 2017 :

- Population INSEE 6 859 habitants
- Population DGF 6 859 + résidences secondaires 78 + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 979 habitants

Au 1^{er} janvier 2018 :

- Population INSEE 6 784 habitants (*notification du 11/12/2017*)
- Population DGF 6 784 + résidences secondaires 78 + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 904 habitants (*en prévision*).

Historique des compensations de l'Etat depuis 2011

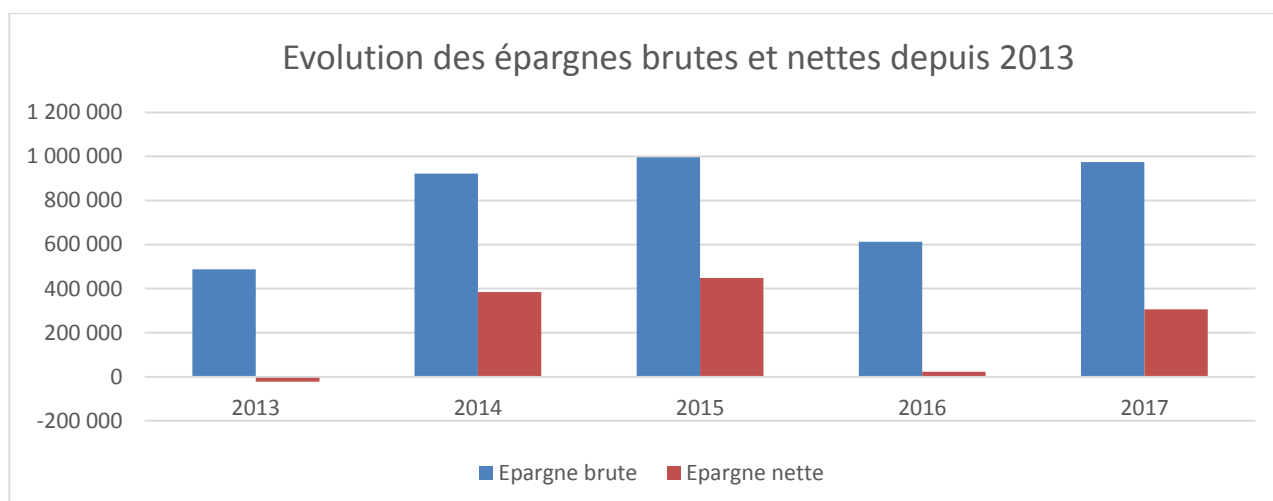
Compte	Libellé	Titré 2011	Titré 2012	Titré 2013	Titré 2014	Titré 2015	Titré 2016	Titré 2017
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation				50,00	198,00	100,00	223,00
748311	Compensation bases TP droit commun	1 183,00						
748313	Dotation compensation Réforme TP	195 738,00	189 807,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00
748314	Compensation TP / CFE	60 869,00	51 416,00	43 020,00	33 513,00	22 141,00	18 778,00	5 844,00
74832	Attributions du FDTP	64,00						
74833	Compensation CET	687,00			451,00	112,00	101,00	46,00
74834	Compensation fiscale TFB et TFNB	28 582,00	26 895,00	26 767,00	21 240,00	16 002,00	13 005,00	7 548,00
74835	Compensation fiscale TH	123 972,00	130 600,00	124 008,00	128 814,00	144 547,00	106 262,00	165 082,00
	Total	411 095,00	398 718,00	375 882,00	366 155,00	365 087,00	320 333,00	360 830,00
	Variation / année précédente		-3,02%	-5,73%	-2,59%	-0,30%	-12,26%	12,64%
	Variation depuis 2011		-3,02%	-8,57%	-10,94%	-11,20%	-22,08%	-12,23%

Résultats prévisionnels 2017 : Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Résultats prévisionnels - Section de fonctionnement sur la période 2013 – 2017 (*Budget Principal*)

en €	2013	2014	2015	2016	2017
Produits de gestion	7 525 199	7 529 404	7 948 950	7 841 844	7 968 128
Charges de gestion	6 814 374	6 348 950	7 179 932	7 441 125	7 201 371
Résultat de fonctionnement	200 693	681 053	769 018	407 719	766 757
Epargne brute	488 042	922 451	995 870	605 702	973 996
Variation N-N-1	-583 015	434 409	73 419	--390 168	368 294
Epargne nette	-23 044	384 810	448 208	16 345	305 294



L'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'exercice sera environ de 766 000 €. Celui de 2016 s'élevait à 400 720 €.

Le résultat cumulé prévisionnel (*résultat 2017 + excédent antérieur 2016*) devrait s'élever à plus de 1 475 000 €.

Grâce à une bonne maîtrise budgétaire, on constate une amélioration de l'épargne nette consécutive à une augmentation de l'épargne brute.

Cette tendance devra être confirmée en 2018.

Comparatif 2016/2017 par poste de dépenses :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2016	Réalisé prévisionnel 2017	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2016	Réalisé prévisionnel 2017	Tendance
Charges à caractère général	1 808 165,34	1 787 548,56	↓	DGF	1 179 743,00	1 090 609,00	↓
Charges de personnel	3 999 668,24	4 147 165,47	↑	Autres dotations Etat	802 125,85	867 041,97	↑
Indemnités des élus	127 050,99	132 945,25	↑	Autres participations	150 763,60	182 529,12	↑
Subventions aux associations	130 842,00	128 899,30	↑	Fiscalité :TH TF TFNB CF	3 724 773,00	3 600 402,00	↓
Contribution incendie	262 647,00	262 453,00	↓	CVAE, autres taxes	436 630,50	424 639,50	↓
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	220 613,00	38 018,00	↓	Taxe électricité	119 114,10	121 345,78	↑
Subvention au CCAS	230 000,00	210 000,00	↓	Droits de mutation	141 204,39	151 650,51	↑
Contributions aux organismes publics et CdC	61 167,06	-31 139,62	↓	Droits de places	13 830,45	12 133,25	↓
Charges financières	166 786,35	176 404,26	↑	FNGIR	346 298,00	346 298,00	=
Charges exceptionnelles	222 002,79	8 009,31	↓	Produits exceptionnels	58 299,94	89 177,01	↑
Opérations de cessions	7 200,00	133 828,00	↑	Opérations de cessions	7 200,00	133 828,00	↑
Amortissements	204 981,98	207 239,50	↑	Produits de gestion courante	858 726,62	937 918,93	↑
				Production immobilisée	3 035,48	9 970,08	↑
				Produits financiers		584,91	↑
TOTAL	7 441 124,75	7 201 371,03		TOTAL	7 841 844,93	7 968 128,06	
				EXCEDENT	400 720,18	766 757,03	↑

L'excédent prévisionnel 2017 s'élève à 766 757,03 € contre 400 720,18 € en 2016. Cette variation est expliquée par les différents éléments suivants :

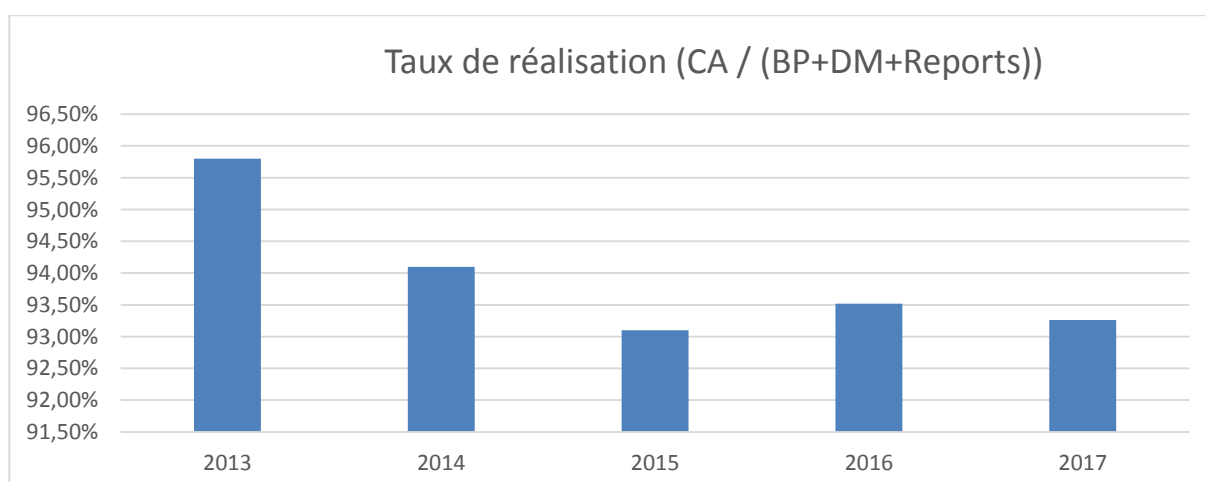
✓ Remarques sur les variations de dépenses :

- Les charges à caractère général sont en baisse (-20 616 € ; - 1,14%) ;
- Les charges de personnel sont en hausse de 3,69% ; cela est dû à la hausse de la cotisation assurance pour les risques statutaires (*nouveau contrat au 1^{er} janvier 2017*), à la hausse du point d'indice (+0,6% au 1^{er} février 2017), aux relèvements des différents taux de cotisations CNRACL et accident du travail et à la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C ;
- Le FPIC (27 875 €) est en forte baisse due à l'adhésion de la commune à la communauté Cœur de Berry ;
- La subvention au CCAS est en baisse (210 000 € en 2017 / 230 000 € en 2016) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières sont en légère hausse (+9 618,91 €) en raison du début du remboursement de l'emprunt pour la construction de la gendarmerie ;

- Les charges exceptionnelles sont en forte baisse suite au transfert de l'Office de tourisme et du budget annexe ZA Les Aillis II. De plus une indemnisation avait été versée au Département en 2016 suite à un contentieux (100 000 €) ;
- ✓ Remarques sur les variations de recettes :
 - La DGF est en forte baisse (- 89 143 € soit - 7,56 %) ;
 - Les recettes de la fiscalité sont en diminution de 3,34% suite à la baisse au 1^{er} janvier 2017 des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière non bâtie et de CFE ;
 - Les droits de mutation augmentent de 10 446,12 € ce qui indique une accélération de l'activité des transactions immobilières sur la commune ;
 - Les produits de gestion courante sont en augmentation (+79 192,31 €). Cette hausse s'explique par le versement par l'Etat du loyer de la gendarmerie à compter du 1^{er} mai 2017 (108 853,01 €). Elle est atténuée par la diminution des montants des remboursements de l'Etat pour les contrats aidés (arrêt du dispositif décidé par le gouvernement) et des remboursements salaires pour les arrêts maladie (264 425 € en 2016 et 234 158 € en 2017) ;
 - Le montant élevé des produits exceptionnels est dû à la perception de l'avance de 80 000 € de la part de notre assureur suite à l'incendie des services techniques en août 2017 ;

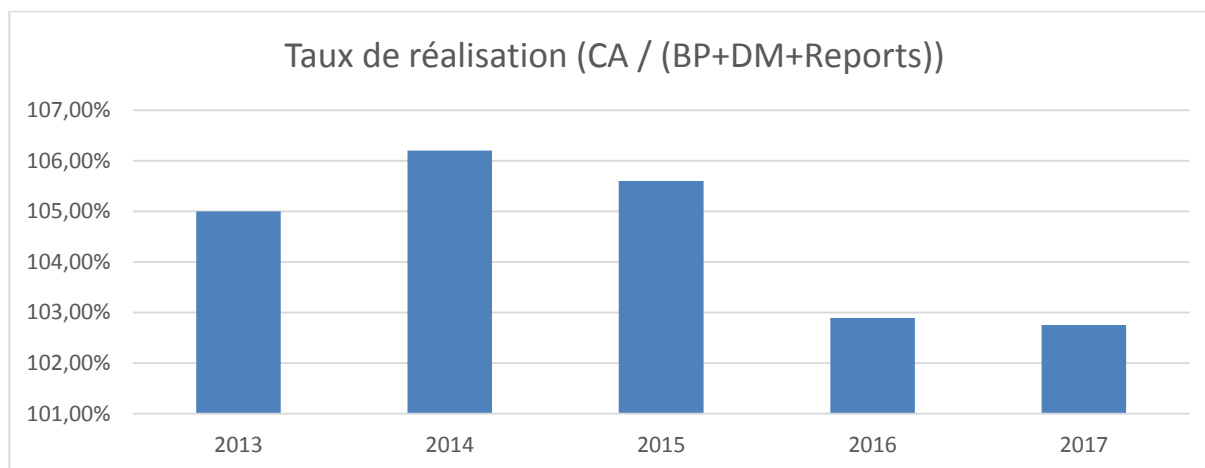
Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2013-2017 (*Budget Principal*)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 645 856	7 509 209	7 451 945	7 600 648	7 270 783
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts dépenses réelles)	7 671 240	7 509 209	7 468 044	7 729 548	7 355 892
Variation (BP+DM+ Reports)-BP / BP	0,30%	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	7 347 448	7 069 265	6 950 715	7 228 943	6 860 303
Taux de réalisation (CA / BP)	96,10%	94,10%	93,3%	95,11%	94,35%
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	95,80%	94,10%	93,10%	93,52%	93,26%



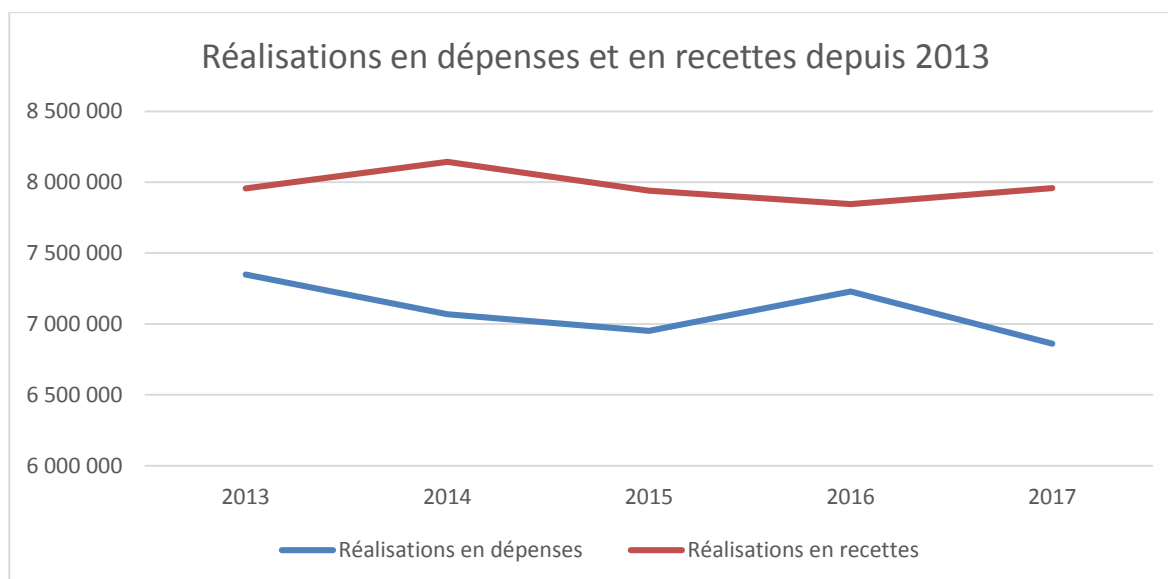
Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2013-2017 (*Budget Principal*)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 553 873	7 668 532	7 507 216	7 545 901	7 528 650
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 578 465	7 668 532	7 523 315	7 624 801	7 744 759
Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP	0,30%	0,00%	0,00%	1,05%	2,87%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	7 956 128	8 142 650	7 939 451	7 845 340	7 958 157
Taux de réalisation (CA / BP)	105%	106%	105,70%	103,96%	105,69%
Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))	105,00%	106,20%	105,60%	102,89%	102,75%



Nous constatons, pour l'année 2017, que le taux d'exécution en dépenses est de 93,26 % et en recettes de 102,75 %.

Le taux d'exécution de la section de fonctionnement est satisfaisant. La maîtrise des dépenses et la réalisation supérieure aux prévisions des recettes a permis de dégager un excédent supérieur à 2016.



➤ Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 355 795 €
 Les dépenses d'équipement ont atteint 2 639 548 €.
 Les recettes sont de 1 808 697 €.

Résultats 2017 :

Le déficit d'investissement de l'exercice est de 1 547 097 €.
 Après reprise des résultats 2016, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 140 528 €.
 Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 540 043,74 €.

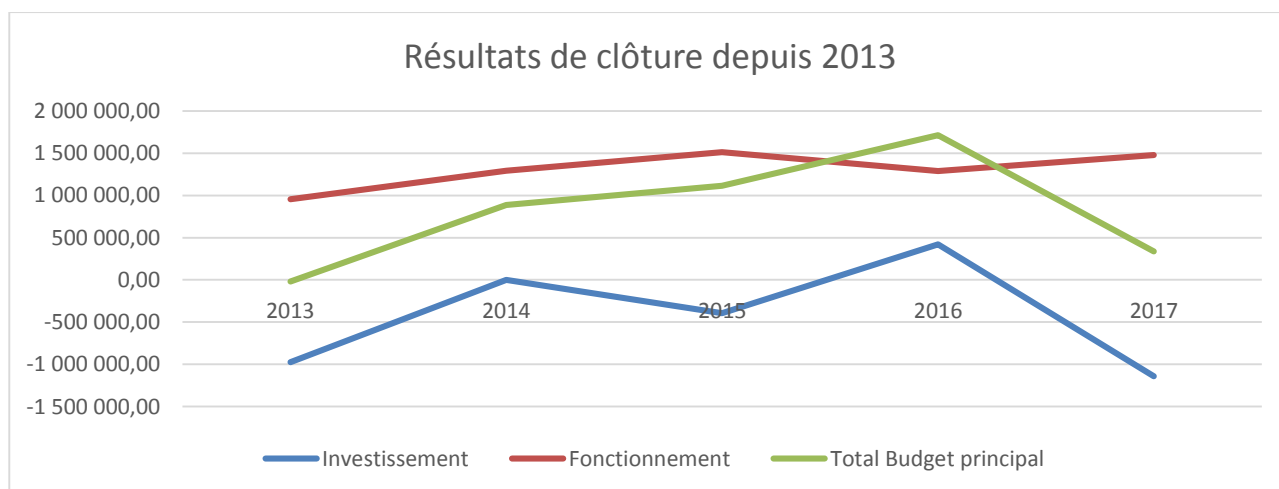
Ce besoin de financement sera financé par un prélèvement sur l'excédent 2017 de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

➤ Résultat de clôture

Ainsi, le résultat global de clôture 2017 est de 335 390 €, inférieur à celui de 2016 qui était de 1 705 100 € (*tableau ci-dessous*). Cela s'explique par le fait que la commune n'a pas emprunté en 2017 car la trésorerie et la capacité de financement des investissements étaient suffisantes.

Évolution des résultats de clôture du budget principal, de 2013 à 2017

Budget principal	Résultat à la clôture 2013	Résultat à la clôture 2014	Résultat à la clôture 2015	Résultat à la clôture 2016	Résultat à la clôture 2017
Investissement	- 974 084	- 408 189	-396 005	421 603	-1 140 528
Fonctionnement	955 707	1 293 759	1 512 777	1 283 497	1 475 918
Total Budget principal	-18 378	885 570	1 112 947	1 705 100	335 390



Résultats prévisionnels 2017 : Budget annexe Eau potable

Le budget d'eau potable dégage des excédents tant en section d'exploitation (215 921,08 €) qu'en section d'investissement (330 847,08 €) qui permettent de financer les travaux d'alimentation de Mehun en eau potable dont le SMAERC est maître d'ouvrage ainsi que le changement de la canalisation d'eau potable rue Jeanne d'Arc (392 930,14 € TTC).

L'annuité à rembourser au SMAERC concernant les travaux de changement de la canalisation réalisé au premier semestre 2017 s'élève à 61 296 €.

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement est en excédent de 144 272,32 €.

Résultats prévisionnels 2017 : Budget annexe Assainissement

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 153 516,70 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de 144 321,01 €.

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement est en excédent de 180 295,79 €.

Endettement au 1^{er} janvier 2018

Tableau d'extinction de la dette Budget Principal au 1er janvier 2018

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	552 951.09	168 810.87	721 761.96	7 757 084.61
2019	549 887.31	161 460.28	711 347.59	7 207 197.30
2020	528 093.58	151 039.06	679 132.64	6 679 103.72
2021	512 496.44	141 149.78	653 646.22	6 166 607.28
2022	511 970.25	131 698.54	643 668.79	5 654 637.03
2023	513 584.44	122 195.22	635 779.66	5 141 052.59
2024	502 035.73	113 340.14	615 375.87	4 639 016.86
2025	441 434.59	104 686.75	546 121.34	4 197 582.27
2026	446 614.27	95 967.80	542 582.07	3 750 968.00
2027	401 922.12	87 120.68	489 042.80	3 349 045.88
2028	357 319.68	79 628.48	436 948.16	2 991 726.20
2029	306 268.32	72 124.70	378 393.02	2 685 457.88
2030	291 982.24	64 748.02	356 730.26	2 393 475.64
2031	235 365.90	57 837.25	293 203.15	2 158 109.74
2032	240 070.10	51 605.05	291 675.15	1 918 039.64
2033	203 290.54	45 626.86	248 917.40	1 714 749.10
2034	193 750.60	41 232.55	234 983.15	1 520 998.50
2035	198 103.61	36 879.54	234 983.15	1 322 894.89
2036	202 552.93	32 430.22	234 983.15	1 120 341.96
2037	126 156.74	28 410.85	154 567.59	994 185.22
2038	129 364.19	25 203.40	154 567.59	864 821.03
2039	132 653.36	21 914.23	154 567.59	732 167.67
2040	136 026.33	18 541.26	154 567.59	596 141.34
2041	139 485.24	15 082.35	154 567.59	456 656.10
2042	143 032.27	11 535.32	154 567.59	313 623.83
2043	146 669.68	7 897.91	154 567.59	166 954.15
2044	150 399.87	4 167.72	154 567.59	16 554.28
2045	8 192.37	342.67	8 535.04	8 361.91
2046	8 361.91	173.13	8 535.04	0.00
TOTAL GENERAL	8 310 035.70	1 892 850.63	10 202 886.33	76 517 554.62

Tableau d'extinction de la dette Budget Assainissement au 1er janvier 2018

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	108 967.72	33 458.20	142 425.92	2 006 688.11
2019	109 497.46	32 214.59	141 712.05	1 897 190.65
2020	110 047.54	31 007.01	141 054.55	1 787 143.11
2021	110 618.87	29 669.26	140 288.13	1 676 524.24
2022	111 212.37	28 365.72	139 578.09	1 565 311.87
2023	111 829.04	27 040.29	138 869.33	1 453 482.83
2024	112 469.89	25 737.88	138 207.77	1 341 012.94
2025	113 136.01	24 319.64	137 455.65	1 227 876.93
2026	113 828.53	22 922.20	136 750.73	1 114 048.40
2027	114 548.63	21 498.47	136 047.10	999 499.77
2028	115 297.67	20 083.93	135 381.60	884 202.10
2029	116 076.83	18 567.12	134 643.95	768 125.27
2030	116 887.56	17 056.85	133 944.41	651 237.71
2031	117 731.27	15 514.97	133 246.24	533 506.44
2032	118 609.42	13 967.57	132 576.99	414 897.02
2033	53 538.44	12 330.43	65 868.87	361 358.58
2034	54 490.37	10 684.56	65 174.93	306 868.21
2035	55 481.70	9 000.73	64 482.43	251 386.51
2036	56 514.23	7 295.51	63 809.74	194 872.28
2037	36 938.20	5 866.28	42 804.48	157 934.08
2038	37 088.12	5 028.24	42 116.36	120 845.96
2039	33 379.38	4 190.20	37 569.58	87 466.58
2040	21 866.67	3 361.34	25 228.01	65 599.91
2041	21 866.67	2 514.12	24 380.79	43 733.24
2042	21 866.67	1 676.08	23 542.75	21 866.57
2043	21 866.57	838.04	22 704.61	0.00
TOTAL GENERAL	2 115 655.83	424 209.23	2 539 865.06	19 932 679.31

Tableau d'extinction de la dette Budget Eau Potable au 1er janvier 2018

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	6 614.87	8 946.37	15 561.24	189 486.22
2019	6 925.81	8 635.43	15 561.24	182 560.41
2020	7 251.38	8 309.86	15 561.24	175 309.03
2021	7 592.24	7 969.00	15 561.24	167 716.79
2022	7 949.12	7 612.12	15 561.24	159 767.67
2023	8 322.78	7 238.46	15 561.24	151 444.89
2024	8 714.01	6 847.23	15 561.24	142 730.88
2025	9 123.63	6 437.61	15 561.24	133 607.25
2026	9 552.51	6 008.73	15 561.24	124 054.74
2027	10 001.53	5 559.71	15 561.24	114 053.21
2028	10 471.66	5 089.58	15 561.24	103 581.55
2029	10 963.90	4 597.34	15 561.24	92 617.65
2030	11 479.28	4 081.96	15 561.24	81 138.37
2031	12 018.88	3 542.36	15 561.24	69 119.49
2032	12 583.85	2 977.39	15 561.24	56 535.64
2033	13 175.37	2 385.87	15 561.24	43 360.27
2034	13 794.71	1 766.53	15 561.24	29 565.56
2035	14 443.15	1 118.09	15 561.24	15 122.41
2036	15 122.41	438.83	15 561.24	0.00
TOTAL GENERAL	196 101.09	99 562.47	295 663.56	2 031 772.03

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2013 – 2017 (*Budget Principal*)

en €	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne brute	488 042	922 451	992 046	611 266	973 996
C/16 - Annuité en capital de la dette	511 086	537 641	547 663	589 357	668 702
Epargne nette	-23 044	384 810	444 383	21 909	305 294
Encours de dette au 31 décembre N	5 165 904	5 028 263	5 280 598	8 931 244	8 130 035
Capacité de désendettement BP en années (<i>Encours de dette / Epargne brute du BP</i>)	10,6	5,5	5,3	14,61	8,35

La capacité de désendettement qui était de 14,61 années au 31 décembre 2016 est passée à 8,35 années. Cette amélioration est due au fait qu'aucun emprunt n'a été consolidé en 2017 réduisant ainsi l'encours de la dette au 31 décembre 2017.

Un contrat a été signé en 2017, il s'agit de l'emprunt complémentaire pour la construction de la gendarmerie qui s'élève à 180 000 €. Ce montant sera consolidé avant le 23 août 2018.

Le remboursement de deux emprunts contractés par la commune, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Cet écart servira au paiement des taxes foncières à compter de 2019.
- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé pluridisciplinaire est de 60 766,52 € pour 2018 et le loyer perçu par la SCM des professionnels de santé s'élève à 40 106,40 € au 1^{er} janvier 2018. L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité va se réduire d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 serait de 4 720 879 € ramenant la capacité de désendettement à 4,84 années.

ORIENTATIONS 2018

Dans le contexte financier actuel, les mesures qui ont permis de ralentir l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2013 devront être poursuivies ; tout comme l'effort de gestion déjà engagé. Néanmoins les services à la population seront maintenus à leur niveau actuel pour répondre aux besoins des habitants.

Le virement de la section de fonctionnement (*autofinancement 2017*) couvrira le remboursement de capital de 2017 et devra permettre de dégager un autofinancement.

Dans un contexte difficile, il conviendra de s'attacher à ce que le budget de fonctionnement 2018 soit contenu. Les besoins de financement des investissements et de remboursement de la dette nous obligent à rester vigilant et à veiller au niveau des dépenses de fonctionnement.

L'objectif 2018 est d'améliorer l'autofinancement afin d'atténuer le recours à l'emprunt.

➤ **Recettes de fonctionnement**

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales a été fixé à 1,012 pour 2018.

Historique des taux depuis 2011 et moyenne de la strate au 31/12/2016

Type de Taux	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Taux moyens de la strate
TH	21,96	21,96	21,96	21,96	21,96	21,96	21,08	19,39
TFB	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	17,31
TFNB	40,23	40,23	40,23	40,23	40,23	40,23	38,62	50,84
TP / CFE à partir de 2011	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	23,83	21,20

Les taux communaux sont identiques entre 2011 et 2016. Les taux de taxe d'habitation, de foncier non bâti et de CFE ont diminué en 2017 pour tenir compte du transfert de compétences à la Communauté de communes Cœur de Berry.

Au 31/12/2016, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxe Habitation	6 967	1 008	1 423
Foncier bâti	6 699	969	1 363
Foncier non bâti	88	13	15
CFE	2 769	401	501

Si les taux communaux sont supérieurs à ceux de la strate, les bases sont quant à elles beaucoup plus faibles.

L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la strate.

La simulation faite des bases prévisionnelles 2018 prend en compte une revalorisation de 1,2% correspondant à l'inflation, soit :

Taxes	Bases 2017	Bases 2018 prévisionnelles	Recettes avec taux identiques
TH + THLV	6 774 994	6 856 293	1 445 306
TF	6 694 029	6 774 357	1 456 486
TFNB	88 483	89 544	34 581
CFE	2 822 360	2 856 228	680 639
TOTAL			3 617 012

Une réflexion est en cours sur l'évolution des taux compte tenu des ajustements de transferts de charges (*éclairage public*) liés à la communauté de communes Cœur de Berry à partir du 1^{er} janvier 2018.

Autres recettes :

La nouvelle organisation de la Communauté Cœur de Berry devrait réduire les interventions du service technique municipal et du service RH soit une diminution de recettes estimée à 25 000 €.

La restriction des contrats aidés a un impact direct sur les remboursements de l'Etat (-70 000 € pour les emplois d'avenir et - 120 000 € pour les autres contrats aidés). Cela représente une baisse totale de 190 000 € de recettes.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2018, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant équivalent à 2017.

Montant 2013 : 46 713 €
Montant 2014 : 76 943 €
Montant 2015 : 114 962 €
Montant 2016 : 179 890 €
Montant 2017 : 27 875 €

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte de la hausse des cotisations retraite CNRACL et Accident de Travail, du Glissement Vieillesse Technicité et de l'action sociale de la collectivité au profit des agents.

Elle prendra également en compte la rémunération d'agents recrutés pour des besoins occasionnels lorsque la nécessité de service s'en fera sentir.

Il n'y aura pas de créations d'emploi en 2018, les remplacements seront appréciés au cas par cas.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2011 (*chapitre 012*) :

2011 : 3 742 564,38 €
2012 : 3 762 726,35 € (+0,54%)
2013 : 3 939 852,36 € (+4,71%)
2014 : 3 976 120,08 € (+0,92%)
2015 : 3 997 488,86 € (+0,54%)
2016 : 3 999 193,71 € (+0,04%)
2017 : 4 147 165,47 € (+3,70%)
2018 : 4 200 000,00 € (prévision estimée au BP 2018)

Autres dépenses :

La participation à la communauté de communes au titre de la dépense pour l'instruction des autorisations du droit des sols doit être équivalente (18 000€).

L'enveloppe des subventions accordées aux associations sera maintenue (105 000 €).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes a transféré la compétence éclairage public aux communes de l'ex Terres d'Yèvre.

Cela représente une nouvelle charge de fonctionnement de 54 000 € et d'investissement pour les projets futurs éventuels.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement exprimées en valeur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018
Crédits ouverts en dépenses réelles BP 2018	7 333 283,00
Crédits ouverts en recettes réelles BP 2018	8 110 321,00
REALISATIONS PREVISIONNELLES :	
Dépenses réelles	7 317 300,00
Recettes réelles	8 130 300,00
Résultat sur réalisations réelles	813 000,00

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	<i>Au 31/12/2018</i>
Epargne Brute (<i>813 000 € + amortissements</i>)	1 058 000,00
Remboursement en capital	- 560 000,00
Epargne nette	498 000,00

➤ Dépenses d'Investissement

Suivi des opérations les plus importantes commencées en 2016 ou 2017 qui se poursuivront en 2018 (*montants prévisionnels*) :

- ✓ Revitalisation du Centre-ville
Autorisation de programme de 5 660 000 € créée en 2016
Dépenses réalisées en 2016 : 82 157,76 €
Dépenses réalisées en 2017 : 348 454,91 €
Crédit de paiement 2018 : 2 210 000 €
Durée de l'opération prévue sur 5 ans jusqu'en 2020.
- ✓ Gendarmerie
Autorisation de programme créée en 2012
Montant de l'opération : 4 101 213,52 € HT (y compris révision)
Dépenses réalisées de 2012 à 2017 : 3 799 364,88 € HT
Crédit de paiement 2018 : 301 848,64 € HT
Fin de l'opération en 2018 après la construction du pavillon supplémentaire.
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé
Autorisation de programme de 1 124 209,70 € créée en 2016.
Dépenses réalisées en 2016 : 114 996,74 €
Dépenses réalisées en 2017 : 183 394,63 €
Crédit de paiement 2018 : 263 600 €
Durée de l'opération programmée sur 6 années jusqu'en 2021.
- ✓ Réfection du Café de l'Horloge
Autorisation de programme d'environ 470 000 € et sera créée en 2018
Crédit de paiement prévisionnel en 2018 : 140 000 €

➤ Les projets 2018

Compte tenu qu'en 2018, la priorité sera de poursuivre le programme des opérations pluriannuelles (*Centre-ville, AD'AP, Gendarmerie*), la volonté de limiter le recours à l'emprunt nous permet à ce jour d'envisager un programme raisonnable d'investissement.

Les projets les plus importants hors APCP sont les suivants :

- ✓ Couverture de l'école Jules Ferry : 50 000 €
- ✓ Sécurisation des écoles : 20 000 €
- ✓ Destruction de la maison au 36 rue Camille Méreau : 60 000 € (*en vue de la conception d'un parking en 2019*)
- ✓ Pose de destratificateurs au gymnase Naveau : 25 000 €
- ✓ Etanchéité de la toiture terrasse Centre André Malraux 2^{ème} phase : 44 000 €
- ✓ Plateau surélevé 5 voies Rue André Brému : 60 000 €
- ✓ Création d'un bassin d'infiltration à Trécy le Haut : 180 000 €
- ✓ Achat de véhicules pour les services techniques : 180 000 €
- ✓ Acquisition d'équipements pour passage au zéro pesticide : 27 300 €
- ✓ Etude pour restauration de la Tour ouest du château : 30 000 €
- ✓ Acquisition d'un serveur informatique : 35 000 €

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels, de véhicules et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2018	2019	2020
Opérations en APCP			
Gendarmerie	301 848		
Centre-ville	2 210 000	2 100 000	1 800 000
AD'AP	263 600	193 250	196 600
Café de l'Horloge	140 000	330 000	
Autres Opérations			
Travaux Epicerie solidaire	30 000		
Sécurisation des écoles	20 000		
Aménagement local Police Municipale		60 000	
Bassin Trécy le Haut	180 000		
Diagnostic amiante voirie	20 000	20 000	10 000
Mobilier scolaire	11 000	11 000	
Rue Camille Méreau Parking	60 000	95 000	
Restauration mur de soutènement	70 000		
Tour ouest du Château	30 000	100 000	100 000
Pôle de la porcelaine : scénographie	10 000		
Opérations par poste de dépense			
Voirie	38 000	140 000	185 000
Eclairage public	24 000	20 000	20 000
Travaux de sécurité voirie	85 000	60 000	60 000
Bâtiments dont centre technique	830 000	100 000	100 000
Sites sportifs	60 000	50 000	50 000
Matériel, outillage services techniques	305 000	150 000	80 000
Matériel et mobilier administratif	3 000	3 000	3 000

Matériel, équipement écoles	50 000	6 000	6 000
Matériel autres services	24 000	20 000	20 000
Espaces verts		5 000	5 000
Informatique et télécommunication	50 000	4 000	4 000
Œuvres d'art et collections	6 000	6 000	6 000
Réserve foncière	10 000	10 000	10 000
Cimetière	62 000	70 000	50 000
Total	4 893 448	3 403 250	2 705 600

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et l'encours de la dette au 31/12/2018 :**

Dépenses d'équipements : 4 893 448 €
 Epargne nette : - 498 000 €
 Subventions attendues : -1 258 300 €
 FCTVA : - 160 000 €
 Virement : -780 000 €
Besoin de financement : 2 197 148 €

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû devrait s'élever à 9 767 183 €.

Budget annexe de l'eau potable

La participation de la commune au SMAERC pour alimenter Mehun en eau potable sera de 61 295 € en 2018.

Les travaux du SMAERC ont débuté en janvier 2017 et se sont terminés en septembre de la même année. Les premières échéances d'emprunt ont commencé à être remboursées au syndicat dès 2017.

Pour 2018, un crédit de travaux pour le changement de canalisation d'eau potable de la rue Jeanne d'Arc est prévu pour 150 000 € au BP (*Tranche conditionnelle 1 du marché public*). La tranche ferme a été engagée en 2017 et sera incluse dans les reports.

A ce jour, il n'est pas envisagé d'augmentation de la surtaxe sur l'eau d'ici 2020 sauf en cas de travaux lourds à réaliser.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement exprimées en valeur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018
Dépenses réelles : crédits ouverts BP 2018	211 221,00
Recettes réelles : crédits ouverts BP 2018	140 300,00
REALISATIONS PREVISIONNELLES :	
Dépenses réelles	117 000,00
Recettes réelles	140 300,00
Résultat sur réalisations réelles	23 300,00

Epargnes brute et nette prévisionnelles	Au 31/12/2018
Epargne Brute (23 300 + amortissements)	68 000,00
Remboursement en capital	- 6 700,00
Epargne nette	61 300,00

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2018**

Dépenses d'équipements : 417 000,00 €
 Epargne nette : - 61 300,00 €
 Subventions attendues : - 83 304,00 €
 Remboursement TVA : -70 000,00 €
Besoin de financement : 202 396,00 €

Le résultat antérieur reporté d'un montant de 330 847 € permet de financer ce besoin de financement sans recourir à l'emprunt.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû devrait s'élever à 189 487 €.

Budget annexe de l'assainissement

Les crédits pour le financement du schéma directeur de l'assainissement seront inscrits au BP 2018 pour un montant de 96 000 €.

A ce jour, il n'est pas envisagé d'augmentation de la surtaxe sur l'assainissement d'ici 2020 sauf en cas de travaux lourds à réaliser.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018
Dépenses réelles : crédits ouverts BP 2018	148 700,00
Recettes réelles : crédits ouverts BP 2018	191 900,00
REALISATIONS PREVISIONNELLES :	
Dépenses réelles	74 900,00
Recettes réelles	181 000,00
Résultat sur réalisations réelles	106 100,00

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	Au 31/12/2018
Epargne Brute (106 100 + amortissements)	254 100,00
Remboursement en capital	- 115 000,00
Epargne nette	139 100,00

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2018**

Dépenses d'équipements : 96 000,00 €
 Epargne nette : -139 100,00 €
Excédent de financement : 43 100,00 €

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû devrait s'élever à 2 006 688,11 €.

➤ **Éléments prenant en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes**

PRESENTATION CONSOLIDEE
Budgets Principal, Eau potable et Assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018
Dépenses réelles : crédits ouverts BP 2018	7 693 204,00
Recettes réelles : crédits ouverts BP 2018	8 442 521,00
REALISATIONS PREVISIONNELLES :	
Dépenses réelles	7 509 200,00
Recettes réelles	8 451 600,00
Résultat sur réalisation réelles	942 400,00

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	Au 31/12/2018
Epargne Brute (<i>942 400 + amortissements</i>)	1 380 100,00
Remboursement en capital	- 681 700,00
Epargne nette	698 400,00

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2018 : Budgets principal, eau potable et assainissement**

Dépenses d'équipements : 5 406 448 €
 Epargne nette : - 698 400 €
 Subventions attendues : - 1 341 604 €
 FCTVA : - 160 000 €
 Remboursement TVA : - 70 000 €
 Virement : - 780 000 €
Besoin de financement : 2 356 444 €

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû devrait s'élever à 11 963 358,11 € pour l'ensemble des trois budgets.